

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Avril 2021

L'an 2021 et le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle polyvalente sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

**Présents** : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BACQUET Françoise, BLANC Élise, BUFFAULT Aurélie, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, LAMBERT Denis, POULAIN Éric, ROBINET Patrick, THUIZAT Patrick

Absent(s) : Mme DEGUERET Sylvie, M. SARRAZIN David

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LAMBERT Denis

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021**
- 2 – Informations : rétrocessions de voirie**
- 3 – Informations : mise en accessibilité et rénovation de la salle du conseil**
- 4 – Informations : arrêté préfectoral d'autorisation environnemental relatif à l'exploitation de piles thermiques exploitée par la société ASB**
- 5 – Approbation des comptes de gestion 2020 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D\_07042021\_01**
- 6 – Approbation du compte administratif 2020 budget communal - D\_07042021\_02**
- 7 – Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Pôle Commercial - D\_07042021\_03**
- 8 – Reprise des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 ((budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D\_07042021\_04**
- 9 – Vote du taux 2021 des taxes locales - D\_07042021\_05**
- 10 – Vote du budget primitif 2021 budget communal - D\_07042021\_06**
- 11 – Vote du budget primitif 2021 budget annexe Pôle Commercial - D\_07042021\_07**
- 12 – Tarif en cas de perte de clés - D\_07042021\_08**
- 13 – Convention d'étude foncière et cartographie avec le SAFER - D\_07042021\_09**
- 14 – Convention de partenariat avec la SAFER - D\_07042021\_10**
- 15 – Modernisation de la sortie d'autoroute A71 - D\_07042021\_11**
- 16 – Questions diverses**

## **1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021**

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

## **2 – Informations : rétrocessions de voirie**

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la rétrocession des voiries de la rue des chênes et de la rue des noyers. Depuis plusieurs années, la commune se chargeait de l'entretien de ce lotissement. Les rétrocessions ont pris du temps suite au décès du promoteur et de la mise en liquidation de son entreprise. D'autres rétrocessions sont à venir.

M Thuizat demande ce que ça implique pour la commune.

M le Maire explique que les parties communes des lotissements rentrent dans le domaine public de la commune qui doit en assurer l'entretien et que cela n'appartient plus aux co-lotis. Cela est cédé à la commune à l'euro symbolique et les mètres linéaires en plus rentrent en compte également dans le calcul des dotations de la commune. La mise à jour des espaces publics est à effectuer.

## **3 – Informations : mise en accessibilité et rénovation de la salle du conseil**

M le Maire informe que l'architecte a présenté le projet de mise en accessibilité de la salle du conseil à l'architecte des bâtiments de France qui s'est prononcé contre le projet proposé. Elle ne souhaite pas d'un ascenseur extérieur à proximité des bâtiments de l'abbatiale et de la mairie qui sont inscrits au patrimoine complémentaire des monuments historiques. Elle a proposé deux solutions qui ne sont pas satisfaisantes. M le Maire va solliciter un rendez-vous avec elle pour qu'elle vienne voir sur place.

## **4 – Informations : arrêté préfectoral d'autorisation environnemental relatif à l'exploitation de piles thermiques exploitée par la société ASB**

M le maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral suite à enquête publique d'autorisation environnemental relatif à l'exploitation d'installation d'études, de conception, de production et de commercialisation de piles thermiques exploitée par la société ASB sur le territoire de la commune de Bourges.

## **5 – Approbation des comptes de gestion 2020 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)**

*réf : D\_07042021\_01*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2020 des budgets suivants :

- budget communal,

Vote : pour : 17, contre : 0, abstention : 0.

- budget annexe du Pôle commercial,

Vote : pour : 17, contre : 0, abstention : 0.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

## **6 – Approbation du compte administratif 2020 budget communal**

*réf : D\_07042021\_02*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget communal  
Le Maire quitte la salle au moment du vote à 19h13,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinnet, première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif du budget communal de l'exercice 2020 qui présente le résultat suivant : l'excédent global de clôture s'élève à 194 355,54 €.

*Vote : A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)*

## **7 – Approbation du compte administratif 2020 budget annexe Pôle Commercial**

*réf : D\_07042021\_03*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget du pôle commercial,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 19h13,

Le Conseil municipal désigne comme présidente Josiane Prinnet, Première maire-adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe du Pôle commercial qui présente le résultat suivant : le résultat global de clôture s'élève à 1 784,47 euros.

*Vote : A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)*

Le Maire revient dans la salle au moment du vote à 19h18.

## **8 – Reprise des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 ((budget communal et budget annexe Pôle Commercial)**

*réf : D\_07042021\_04*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du budget communal, soit 409 161,37 € d'affecter une partie de ce résultat, soit 214 805,83 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Article 2 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du budget du Pôle Commercial, soit 57 666,83 €, d'affecter une partie de ce résultat, soit 55 882,36 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **9 – Vote du taux 2021 des taxes locales**

*réf : D\_07042021\_05*

Vu la délibération n°5 du 1er juillet 2020 qui avait fixé les taux des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 12,99 %
- Taxe foncière bâtie : 25,70 %
- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes,  
Considérant qu'en contrepartie, le taux de la taxe foncière bâtie 2020 du département (19,72%) est transféré aux communes,

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière bâtie de la commune est de 45,42%,

Considérant les bases d'imposition qui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

### **DECIDE**

Article 1 : de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2021, ce dont il résulte que les taux pour 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 45,42 %
- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Débats :**

M le Maire explique les changements liés à la disparition de la taxe d'habitation qui est compensée par le montant de la taxe foncière perçue auparavant par le département.

Madame Buffault demande comment vont être compensés les départements.

M le Maire répond que le département n'a plus de recette fiscale. Il y aura une compensation basée sur la TVA mais le conseil départemental n'aura plus aucune marge de manœuvre sur la perception des impôts.

### **10 – Vote du budget primitif 2021 budget communal**

réf : D\_07042021\_06

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du budget primitif 2021 du budget communal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 661 712,54 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 707 577,98 €

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

#### Débats :

M Lambert demande si les subventions inscrites au budget sont fermes.

M le Maire répond que certaines sont déjà notifiées et que d'autres sont de simples prévisions. A titre d'exemple, les subventions de la région ne sont attribuées qu'après attribution des marchés. Le budget primitif est une prévision tant en recettes qu'en dépenses.

#### **11 – Vote du budget primitif 2021 budget annexe Pôle Commercial**

réf : D\_07042021\_07

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la présentation du budget primitif 2021 du budget communal,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 36 884,47 €.

Article 2 : d'approuver le budget primitif communal 2021, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 153 072,36 €

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

#### **12 – Tarif en cas de perte de clés**

réf : D\_07042021\_08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise à disposition de certaines clés auprès des présidents d'associations de la commune,  
Considérant le tarif de reproductions des clés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de fixer à 10,00 euros le tarif de reproduction des clés dites simples et à 95,00 euros le tarif pour une clé de sécurité en cas de perte d'une clé.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **13 – Convention d'étude foncière et cartographie avec le SAFER**

*réf : D\_07042021\_09*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention pour la réalisation de prestation de cartographie par la SAFER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'étude foncière et cartographie avec la SAFER

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **14 – Convention de partenariat avec la SAFER**

*réf : D\_07042021\_10*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat avec la SAFER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la SAFER.

*Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **15 – Modernisation de la sortie d'autoroute A71**

*réf : D\_07042021\_11*

Vu la lettre du président du Conseil départemental du 8 mars 2021 sollicitant les communes à se prononcer sur la modernisation des sorties existantes de l'autoroute A71,

Considérant les différents scénarios envisagés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1 : d'approuver le scénario 1 pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel

Article 2 : d'approuver l'étude d'une 2nde sortie à proximité de Bourges et de demander une étude d'opportunité d'AP2R pour une sortie du côté de Levet en complément de celle réalisée pour une sortie à Mehun-sur-Yèvre.

*Vote : A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstention : 0)*

### **16 – Questions diverses :**

M le Maire a reçu Mme Vereck qui représente l'agence du travail d'intérêt général (TIG) et de l'insertion professionnelle. Elle rencontre les collectivités pour voir si elles pourraient accueillir des personnes pour qui la peine de prison est convertie en TIG que ce soit en administratif, technique, service de restauration, etc.

Mme Kucej précise que si les personnes ne respectent pas leur TIG, ils peuvent retourner en détention.

M le Maire propose que lors d'un prochain conseil municipal, la personne vienne présenter le dispositif.

M le Maire évoque la lettre de Mme Henry-Crop.

Les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable à l'installation d'un panneau impasse à Vauroux.

M Godfroy indique que le panneau installé pour l'arrêt de bus rue du petit port ne sera pas retiré.

M Poulain demande s'il est possible de faire un courrier à La Poste car les facteurs roulent vite et arrivent de manière dangereuse sur les trottoirs.

M Chaumeau indique que la haie derrière le lotissement du Champ doré et le long du city-stade est à tailler avec un lamier.

M Robinet demande si l'installation d'une vidéosurveillance dans la commune pourrait être envisagée.

M le Maire répond que cela a déjà été évoqué et que la major de gendarmerie en parle régulièrement. Cela sera étudié dans une prochaine commission sécurité.

M le maire fait un point sur la vaccination : le centre temporaire a été mis en place les 27 et 28 mars et cela s'est bien passé. 180 personnes ont eu leur première injection. L'organisation s'est bien passée et il y a un bon retour de la population.

Fin de séance : 21h30